



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



direction  
générale  
de l'Aviation  
civile



8<sup>e</sup> VOLET

## DOSSIER DE COMPARAISON DES SITES

*Les points clés des études sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji  
Janvier 2023*

# DE NOMBREUSES THÉMATIQUES EXAMINÉES

La Direction générale de l'Aviation civile (DGAC), maître d'ouvrage du projet de piste longue, a engagé les études complémentaires sur le site de Bouyouni/M'Tsangamouji. Elles se dérouleront durant l'année 2023 et permettront de renforcer la justification de l'implantation de la piste longue. Ce dossier " 8e volet " en présente les contenus.

## POURQUOI DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES ? LE RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre des travaux préparatoires sur la piste longue de l'aéroport de Mayotte, une nouvelle analyse des sites d'implantation possibles du projet a été réalisée en 2022, en intégrant l'étude de nouveaux sites.



La plaquette " Implantation de la piste longue ", à consulter sur [www.pistelongue-mayotte.fr](http://www.pistelongue-mayotte.fr)

Cette analyse a montré que le site de Bouyouni / M'Tsangamouji, sur Grande Terre, bien que nécessitant des emprises foncières importantes en secteur agricole, pourrait présenter des avantages. Il est situé dans une zone relativement moins accidentée, non urbanisée et non exposée à d'importants risques naturels et ne semble pas présenter de forts enjeux environnementaux.

Les études complémentaires vont permettre **de consolider ou d'invalidier ce site d'implantation alternatif** et **de comparer thème par thème les deux sites** (site actuel de Pamandzi et site de Bouyouni / M'Tsangamouji). De cette manière, **le projet de piste longue sera juridiquement sécurisé**, y compris si le site de l'aéroport actuel est bien confirmé.

## LES DEUX SITES À COMPARER



# LES ENJEUX À APPROFONDIR

Les études complémentaires sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji sont réalisées par le Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) et des bureaux d'études spécialisés. Elles prennent en compte l'ensemble des enjeux, présentés ci-dessous en **8 grands thèmes**, et permettront de comparer les deux sites d'implantation.



## LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT & LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les études auront pour but de définir :

- ◆ les caractéristiques techniques de la piste longue pour répondre aux besoins de liaisons directes par tous les temps entre Mayotte et la métropole et d'amélioration des dessertes vers d'autres pays ;
- ◆ les principes d'aménagement de la plateforme aéroportuaire :  
aires de trafic, tour de contrôle, taxiways, aérogare, parkings, etc. Elles porteront également sur le potentiel de développement de zones économiques autour de la plateforme pour chacun des sites et sur les besoins globaux de mobilisation de fonciers.



## LES BESOINS & LES RESSOURCES EN MATÉRIAUX

Les études détermineront les besoins d'apports extérieurs en matériaux pour la réalisation du projet, les sites d'extraction utilisables et les modalités de transport des matériaux. Elles apporteront les éléments objectifs pour comparer les deux sites sur ce plan.



## LES COÛTS ET LA SOCIO-ÉCONOMIE

Les études apporteront un éclairage pour les deux sites sur :

- ◆ les coûts de construction
- ◆ les délais de réalisation
- ◆ les perspectives de développement du trafic aérien
- ◆ l'évaluation socio-économique du projet



## LA DESSERTE DU SITE & L'IMPACT SUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE MAYOTTE

L'accessibilité sera étudiée pour la localisation actuelle de l'aéroport, à Pamandzi, et pour sa localisation sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji. Il s'agira :

- ◆ d'évaluer la desserte actuelle de l'aéroport et l'impact d'un déplacement de l'aéroport à Bouyouni / M'Tsangamouji ;
- ◆ d'évaluer les effets de différentes solutions de desserte en transport en commun, et en particulier maritimes.

L'impact du site d'implantation sur l'aménagement du territoire et sur sa capacité à favoriser le développement de Mayotte notamment en tant que hub économique régional sera analysé. Les études donneront également des orientations en matière de maintien ou non d'une exploitation aérienne sur le site actuel de l'aéroport, à Pamandzi.



## LES ACTIVITÉS HUMAINES (AGRICULTURE, PÊCHE)

Le site de Bouyouni / M'Tsangamouji et dans une moindre mesure les sites d'extraction de matériaux nécessaires pour le site de Pamandzi se situent dans des zones majoritairement agricoles. Les études complémentaires sont destinées à donner une vision exhaustive de l'activité agricole présente et des projets et stratégies de développement de l'activité et proposeront les mesures pour réduire ou compenser les impacts du projet. Ces études porteront également sur le secteur de la pêche professionnelle, plus particulièrement concerné par le projet sur le site de Pamandzi.



## LES RISQUES NATURELS & INDUSTRIELS

Cette thématique intègre :

- ◆ les risques naturels : risques liés au volcan Fani Maoré et au phénomène de subsidence et de hausse du niveau de la mer, risques cycloniques, risques de glissements de terrain ;
- ◆ les risques industriels liés notamment à l'alimentation en carburant aéronautique et au stockage d'hydrocarbures sur la plateforme. Les études permettront de mesurer les impacts et de comparer les deux sites.



## LES MILIEUX NATURELS & LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

Les études porteront sur :

- ◆ les milieux naturels maritimes et terrestres (habitats, fonctionnement écologique, zones humides, espèces protégées) ;
- ◆ le paysage et le patrimoine (dont la recherche de vestiges archéologiques) ;
- ◆ la qualité de l'air et le bruit .

Les études apporteront pour les deux sites les données objectives sur ces sujets. Le périmètre d'étude concernera le site d'implantation, les sites d'extraction de matériaux nécessaires au chantier, les itinéraires des réseaux qui raccorderont la plateforme – en électricité, eau potable, télécommunications, hydrocarbures... – et un équipement de réception et de stockage de carburant aéronautique..



## LA RESSOURCE EN EAU & LA QUALITÉ DES EAUX

La préservation des masses d'eau superficielles et souterraines, de la qualité de l'eau et des ressources d'alimentation en eau potable représente un enjeu majeur. Les deux sites sont proches d'installations essentielles. Les études permettront de quantifier ces risques et de comparer les impacts et mesures à mettre en œuvre sur les deux sites.

**Les études sur le projet seront finalisées en 2023, pour envisager le lancement du processus de déclaration d'utilité publique en 2024.**

# UNE LARGE ASSOCIATION DU PUBLIC ET DES ACTEURS

La démarche d'information et d'échanges avec le public, engagée depuis juillet 2021 pour accompagner l'avancement des travaux préparatoires de la piste longue, va se poursuivre.



Les résultats des études complémentaires et la comparaison thème par thème des deux sites d'implantation seront communiqués au fur et à mesure. Les questions et les avis recueillis auprès du public et auprès des acteurs du territoire continueront d'enrichir le projet.

Les nombreuses modalités de participation existantes restent actives : site internet [www.pistelongue-mayotte.fr](http://www.pistelongue-mayotte.fr), page Facebook " Piste longue de l'aéroport de Mayotte ", Maison du projet, dossiers et vidéos de présentation des résultats des études, lettres d'information, stands sur Grande Terre...

Elles vont être complétées par des actions permettant notamment d'accentuer les échanges sur ce thème de la comparaison des sites d'implantation de la piste longue.

La DGAC continue de se tenir à l'écoute de toutes les questions sur le projet et d'y apporter des réponses.



**Mme Renée AUPETIT, garante de la concertation de suivi post-débat public nommée par la Commission nationale du débat public**, poursuit sa mission, à savoir veiller sur la qualité des informations diffusées sur le projet, sur la pertinence des outils d'expression du public et sur la possibilité de poser des questions et de recevoir des réponses appropriées de la part du maître d'ouvrage.

## LES ACTEURS DU TERRITOIRE, ASSOCIÉS AUX ÉTUDES

L'association des acteurs du territoire aux études s'organise au travers :

- du **comité de suivi des études écologiques**, composé des principaux acteurs locaux et nationaux et des associations environnementales, et consulté aux étapes clés du projet depuis 2020. Les échanges avec les membres du comité permettent d'enrichir les analyses écologiques conduites sur le projet, de les réorienter ou de les compléter ;
- du **comité de suivi des études de desserte et d'aménagement du territoire**, qui va réunir à partir de début 2023 les collectivités locales et les services de l'État. Il va permettre d'enrichir les analyses conduites sur l'impact du site d'implantation de la piste longue sur l'aménagement du territoire et le développement de Mayotte et sur sa desserte.

Co-présidé par le Préfet de Mayotte et le Président du Conseil départemental de Mayotte et rassemblant les élus nationaux et locaux de Mayotte, les acteurs socio-économiques et les principales institutions locales, le **comité de pilotage** poursuit son rôle d'examen des principaux enjeux du projet et de suivi de son avancement...



Restez informés et faites part de votre avis !

@ [www.pistelongue-mayotte.fr](http://www.pistelongue-mayotte.fr)

f Piste longue de l'aéroport de Mayotte



**Direction générale de l'Aviation civile**  
La Maison du projet  
Rue des Jardins  
97615 PAMANDZI

Représentant du maître d'ouvrage à Mayotte :  
**Christophe Masson**,  
délégué à la piste longue de l'aéroport de Mayotte